

## **210911 - Elle pose plusieurs questions relatives au statut de la prière de la femme dans la mosquée sacrée et dans les maisons voisines**

---

### **question**

Quel est le statut de la prière accomplie par une femme dans la mosquée sacrée et dans celle du Prophète?

Est-il préférable pour la femme de prier à l'hôtel ou dans les rues (des villes saintes)?

Quel est le statut de la prière accomplie par une femme dans les rues de La Mecque et dans les magasins proches du sanctuaire (la Grande mosquée)?

J'ai vu des gens prier là bas; certains prient dans les couloirs des hôtels sans se soucier de s'orienter correctement vers la Kaaba. Ils croient participer à la prière collective dirigée par l'imam de la mosquée sacrée...Qu'en est-il?

Quel est le statut des prières accomplies par les femme au sein des premières rangées? Comment juger le fait pour elles de prier côte-à-côte avec les hommes?

### **la réponse favorite**

Louanges

à Allah

Premièrement,

le fait pour la femme de prier toute

seule chez elle ou à l'hôtel ou de prier avec ses compagnones là où elle réside est préférable pour elle que de prier dans la mosquée sacrée ou dans la mosquée prophétique, même s'il lui est permis de prier à la mosquée. Ceci s'atteste dans la parole du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui):

**«N'interdisez pas à vos femmes de fréquenter les mosquées, même s'il est préférable pour elles de prier chez elles.»** (Rapporté par Abou Dawoud,480) et jugé authentique

par Cheikh al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans Sahihi Sunani Abou Dawoud. L'imam Ahmad (25842) a rapporté qu'Oum Houmayd, la femme d'Abou Houmayd (P.A.a) a dit:

-«**Ô**

**Messenger d'Allah! J'aime prier avec toi.»**

-«**Je**  
**sais que tu aimes prier avec moi. La prière que tu accomplis dans ta chambre est meilleure que celle que tu accomplis dans ton salon. Celle-ci est meilleure que celle que tu fais dans la cours de ta maison. Cette dernière est meilleure que celle que tu fais à la mosquée de ton peuple. Celle-ci est meilleure que la prière que tu fais dans ma mosquée.»** (Jugé bon par cheikh al-Albani

(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans Sahihi Targhib wat-Tarhiib.

Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question

n° [95577](#) et la réponse donnée à la question

n° [8868](#).

Deuxièmement,

le statut de la prière faite dans les places et les rues riveraines de la mosquée sacrée, et la prière faite dans les hôtels situés face à la mosquée, est lié à la question concernant la possibilité pour le fidèle qui se trouve hors de la mosquée de suivre la prière de l'imam. Cette question est au cœur d'une controverse. Des ulémas autorisent une telle pratique à condition que le fidèle qui prie hors de la mosquée voie l'imam qui lui dirige la prière ou les

fidèles qui sont derrière l'imam. D'autres ulémas disent qu'une telle pratique est permise à condition que les rangées des prieurs suivent sans rupture. Autrement, il ne serait pas permis, même si le fidèle voyait l'imam ou celui qui prie derrière lui.

An-Nawawi (Puisse Allah lui

accorder Sa miséricorde) dit: **«La validité de l'adaptation de sa prière à celle de l'imam est assortie de la condition que celui qui suit la prière de l'imam soit au courant de ses mouvements; qu'ils se trouvent tous les deux à l'intérieur de la mosquée ou ailleurs ou que l'un y soit et l'autre à l'extérieur. Ceci fait l'objet d'un consensus. Nos condisciples disent que le fidèle peut le savoir grâce à l'entente de la voix de l'imam ou de celle de celui qui se trouve derrière lui ou grâce à la vision de l'imam ou de celui qui se trouve derrière lui. Ils (les condisciples) ont rapporté qu'un consensus s'est dégagé sur chacun de ces aspects.»** Extrait d'al-Madjmou'

(4/202).

Cheikh

Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa

miséricorde) dit: **«Ce qui est juste dans cette question, c'est que pour pouvoir suivre l'imam depuis l'extérieur de la mosquée, il faut que les rangées des prieurs soient ininterrompues. Dans le cas contraire, la prière faite sous la direction de l'imam ne serait pas valide. Voici un exemple: il y a des immeubles autour de la mosquée sacrée. Les gens qui prient dans les appartements de ces immeubles voient l'imam ou ceux qui se trouvent derrière lui, soit pendant toute la prière ou pendant une partie de la prière. Selon les propos de l'auteur (du livre qu'il commente) leur prière est valide. Nous leur disons: quand vous entendez l'annonce du début de la prière, vous pouvez rester là où vous êtes et prier avec l'imam sans avoir à vous rendre à l'intérieur de la mosquée sacrée. Selon le second**

**avis, la prière effectuée de cette manière n'est pas valide car les rangées des prieurs sont interrompues. Cet avis est**

**le juste.** » Extrait de charh al-moumt'i (4/298). Voir la réponse donnée à la question n° [45611](#).

Troisièmement,

si en disant que les femmes prient au sein des premières rangées on entend qu'elles se placent devant les hommes dans le même endroit, c'est alors contraire à la Sunna. En effet, celle-ci enseigne que les femmes se placent derrière les hommes. Si toutefois on prie derrière les femmes, la prière reste valide.

Cheikh

Ibn Outhaymine a été interrogé en ces termes: on

observe que certains hommes venus accomplir la prière obligatoire dans la mosquée sacrée se placent derrière les femmes. Leur prière est-elle acceptable?

Quelle orientation leur donnez-vous?

Voici

sa réponse (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): « **Les ulémas disent qu'il n' y a pas de mal à ce que des hommes prient derrière des femmes. Cependant c'est contraire à la Sunna qui veut que les femmes se placent derrière les hommes. Ce qu'on constate dans la mosquée sacrée résulte de l'intense bousculade qui fait que des femmes viennent former (spontanément) une rangée puis des hommes viennent en former une autre derrière elles. Le fidèle prieur doit dans la mesure du possible éviter de se trouver dans une telle situation qui peut être la source d'une tentation pour les hommes. La pratique n'en reste pas moins autorisée comme les jurisconsultes l'ont confirmé. Mais nous disons qu'il convient de l'éviter tant que faire se peut comme il convient que les femmes évitent de**

**prier dans un endroit proche des hommes.»** Extrait de madjmou'

Fatawa Ibn Outhaymine

(13/19).

Si

en disant que les femmes prient au sein des premières rangées on entend dire qu'elles le font avec d'autres femmes en formant des rangées séparées de celles des hommes, on s'est déjà prononcé sur cette situation dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [118155](#).

Quant au fait pour les femmes de prier côte-à-côte avec les hommes, il fait l'objet d'une divergence au sein des ulémas. La majorité déclare une telle prière valide, contrairement aux hanafites qui font un examen détaillé de la question. Cela a déjà été expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [79122](#).

Allah le sait mieux.